

nom, demande le dépôt de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs à la reconnaissance diplomatique du Vatican par le Canada. Votre Honneur pourrait peut-être la mettre en délibération pour voir s'il y a de bonnes raisons de ne pas la considérer.

M. l'Orateur: Le député prie-t-il la présidence de mettre la motion en délibération?

M. Howard (Skeena): Cela me serait agréable, monsieur l'Orateur.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'avis de motion soit réservé. Il faut se renseigner auprès de toutes les branches du gouvernement et le travail ne semble pas terminé.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME ABM—DÉCLARATION SUR LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre afin qu'il puisse fournir à la Chambre certaines explications qu'il désire donner. Je voudrais lui demander si les gouvernements canadien et américain sont arrivés à une entente au sujet du système Sentinel ABM. S'il n'y a pas eu accord, le Canada a-t-il accepté que les États-Unis établissent leur système Sentinel ou a-t-il présenté des instances à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien n'a ni accepté ni approuvé le système Sentinel. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), moi-même et le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) l'avons déclaré à la Chambre à maintes reprises, les États-Unis ont accepté de nous tenir au courant de façon générale de leurs progrès dans le domaine de la défense continentale.

Le gouvernement des États-Unis nous a, de temps à autre, fourni des renseignements sur ce système Sentinel. Jamais n'ont-ils tenté d'obtenir notre consentement pour poursuivre la mise en œuvre de ce régime et nous ne leur avons pas donné non plus.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre de répondre à la dernière partie de ma question? Le Canada a-t-il déjà protesté contre l'intention des États-Unis de mettre sur pied le système Sentinel?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Nous ne nous sommes jamais opposés à l'intention des États-Unis de mettre au point ce système. Ce projet a été réalisé exclusivement sur le territoire des États-Unis et relevait de leur propre juridiction.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens quand nous pouvons nous attendre à une déclaration précise sur la position de son gouvernement, que celui-ci accepte ou rejette la décision du président des États-Unis d'aller de l'avant avec le système Safeguard ABM?

Le très hon. M. Trudeau: Pas immédiatement, monsieur l'Orateur. Cette question sera abordée dans la revue de notre politique de défense et de notre politique étrangère. Nous allons poursuivre notre projet initial et nous prendrons position sur l'OTAN et sur d'autres aspects de notre politique étrangère. Lorsque nous aurons décidé d'annoncer notre politique au sujet du NORAD, nous indiquerons aussi notre attitude à l'égard du système ABM. Je ne pense pas que ce soit une question de jours ou même de semaines. Je ne crois pas que la question soit si urgente que le gouvernement doive prendre position d'ici quelques jours ou quelques semaines. Le chef de l'opposition sait, je crois, que le système annoncé par les États-Unis touchant les deux emplacements, ne deviendra opérationnel, si jamais il le devient, que vers 1973. Cela nous donne, dirais-je, plus que quelques jours ou quelques semaines pour prendre position.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre espère, semble-t-il, que tous les Canadiens oublient cette affaire. Voudrait-il nous dire quelle attitude il a prise à Washington concernant le droit du Canada d'être consulté sur une question comme celle du système ABM Safeguard. Le premier ministre a-t-il insisté sur le droit du Canada d'être consulté ou a-t-il adopté la même attitude qu'à la Chambre la semaine dernière, à savoir que le Canada n'est pas en droit de s'attendre à être consulté à moins d'être prêt à participer au système ABM.

Le très hon. M. Trudeau: En matière de défense continentale, monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit en réponse à la première question: des consultations se poursuivent constamment quant à la transmission de renseignements au Canada sur les programmes des États-Unis en général. Mais pour ce qui est de consulter le Canada avant que les États-Unis décident d'établir une certaine forme de défense continentale sur leur territoire, je n'ai pas soulevé la question avec le président.